

FICHE SIGNALÉTIQUE

Partie 1. Identification du Produit	
Nom du Produit	Valu- Fil
Autres moyens d'identification	
Numéro SDS	ACG 2005
Autres Produits	Valu-Fil Series, Ground Rock, Ground Gypsum, Coarse Grind, Line Drive, Animal Feed, Turfgrass, and Agricultural Gypsum
Synonymes	Calcium Sulfate Dihydrate
Utilisation Recommandée	Filler.
Restrictions	Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.
Information sur le Fabricant/importateur/Fournisseur/Distributeur	
Nom de la Compagnie	ACG Materials
Adresse	1550 Double Drive
	Norman, OK 73069
Téléphone	1-800-624-5963
Site Web	www.ACGmaterials.com
Numero de Téléphone d'Urgence	1-800-624-5963
Partie 2. Identification des Risques	
Vue d'Ensemble des Risques	Ce produit n'est pas inflammable, combustible ou explosif. Il ne provoque pas de brûlures ou une irritation sévère de la peau ou des yeux. Une simple exposition n'entraînera pas d'effets graves sur la santé. Mais un contact prolongé avec le produit peu causer des abrasions sur la peau ou de l'irritation dans les yeux. Ainsi que l'inhalation prolongée de poussières de ce produit peut causer de l'irritation des voix respiratoires.
Risques Physiques	Ne sont pas classés
Risques pour la Santé	Ne sont pas classés
Grave:	
Yeux	Un contact direct peut causer de l'irritation par abrasion aux yeux. Si le brûlement, la rougeur, la démangeaison, la douleur ou autres symptômes persistent ou apparaissent, consultez immédiatement un médecin. Irritation des yeux catégorie 2, sous catégorie 2B
Peau	Un contact prolongé peut causer de l'irritation sur la peau. Le frottement de ce produit peut causer de l'abrasion sur la peau. Pour éviter l'abrasion, rincer votre peau à l'eau jusqu'à ce que le produit soit éliminé, ensuite lavez la partie affectée avec un savon doux. Peut sécher la peau. Irritation légère de la peau Catégorie B
Inhalation	L'inhalation de la poussière de ce produit peut irriter le nez, la gorge, les poumons et les voix respiratoires supérieures. Les personnes exposées à de grandes quantités de poussières seront dans l'obligation de quitter les lieux dus à des symptômes de nuisance telle la toux, les éternuements et l'irritation nasale. Une respiration laborieuse peut subvenir suite à une exposition excessive. Consultez un médecin si les symptômes persistent.
Chronique:	
Inhalation	L'exposition prolongée et répétée à la silice cristalline respirable peut provoquer des maladies pulmonaires telles que la silicose et le cancer du poumon. La silicose augmente le risque de la tuberculose. Après plusieurs années d'exposition à la silice cristalline respirable, des études montrent diverses maladies auto-immunitaires et de maladies rénales chroniques parmi les travailleurs. Et autres études ont aussi montrées une incidence accrue de bronchite chronique et d'emphysème dans ces personnes.
Risques Environnementaux	Ne sont pas classés
Risques Définis OSHA	Ne sont pas classés

Étiquette d'Éléments		
Mot Indicatif	Danger	
Étiquetage Préventif	Provoque l'irritation aux yeux et à la peau. L'inhalation peut causer des symptômes d'allergies, d'asthme ou des problèmes de respirations.	
Étiquetage de Précaution		
Prévention	les mains à fond après avoir manipulé le produit. Porter des gants de protections. Éviter de respirer sa poussière. Porter un masque respiratoire	
Réaction	Consultez un médecin si l'irritation des yeux persiste, s'il y a de l'irritation sur la peau ou si vous souffrez de problèmes respiratoires.f eye irritation persists, if skin irritation occurs, or if experiencing respiratory symptoms: Get medical advice/attention.	
Entreposage	Stockez comme indiqué dans section 7.	
Disposition	Disposez du produit selon les règlements locaux, provinciales et fédérales.	
Risques non classifiés	Aucun connus	
Section 3. Composition et Information des ingrédients		
Ingrédients		
Nom Chimique	Numéro CAS	%
Sulfate de calcium di hydrate (Alternatif CAS 10101-41-4)	13397-24-5	>95
Anhydrite de Sulfate de calcium	14798-04-0	<10
Silice de cristalline (Crystalline Silica)	14808-60-7	<0.025
Commentaires sur la composition	Toutes les concentrations sont en pourcentage de poids sauf si l'ingrédient est	
Section 4. Premiers Soins		
Yeux	Enlevez vos verres de contact, si applicable, et rincez soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.	
Peau	Rincez à fond avec de l'eau et un savon doux et si nécessaire consultez les autres indications de premiers soins sur l'étiquette. Consultez un médecin si l'irritation persiste. Le linge doit être lavé avant de le porter à nouveau.	
Inhalation	la personne affectée dans une place confortable et bien aérée.	
Ingestion	Peu probable que cela se produise, mais si ingéré peut occasionner un dérangement gastrique. Le gypse n'est pas toxique.	
Autres Détails Médicaux	Le produit ne présente pas de risque à la santé quand il est utilisé dans des conditions normales. Sa poussière peut irriter la gorge et les voix respiratoires et causer une toux.	
Soins Immédiats	Traitez les symptômes tout en gardant la personne affectée confortable	
Informations Générales	Assurez vous que le personnel médical est au courant du produit impliqué	
Section 5. Données sur les risques d'incendie et d'explosion		
Point d'éclair	Incombustible	
Auto-allumage	Non applicable.	
Limites inflammabilité	Non applicable.	
Extincteur	un extincteur approprié	

Procédures spéciales pour lutter l'incendie	Portez un équipement de protection approprié tel qu'indiquer dans		
Procédures pour les combustions dangereuses	Non applicable.		
Risques d'explosion	non connu		
Section 6. Procédures en cas de déversement et disposition			
Mesures à prendre en cas de déversement	Éliminez en balayant ou avec la balayeuse tout en évitant de soulever trop de poussière. S'il est déjà mélangé avec d l'eau, ramassez et disposez dans un conteneur. Portez des accessoires de protection appropriée, tel qu'indiquer dans sections 7 & 8.		
Précautions environnementales	Ne pas vider dans les égouts ou autres systèmes d'eau.		
Section 7. Manutention et Entreposage			
Manutention	Évitez le contact avec la peau et les yeux et de respirer sa poussière. N'employer que dans des endroits bien aérés. Portez un masque approuvé NIOSH dans les endroits mal aérés ou si vous vous allez faire face à une exposition excessive. Ne pas boire ou manger lorsque vous utilisez le produit. Lavez vos mains à fond avant de manger, boire ou fumer.		
Entreposage	Tenir oin de la portée des enfants. Gardez le contenant bien fermé. Entrezposez dans un endroit couvert, sec, à température contrôlée et loin des produits incompatibles - voire section 10.		
Section 8. Mesures de Contrôle et Sauvegarde Personnelle			
Limites d'expositions			
US. OSHA table z Limites pour les Contaminants Atmosphériques (29 CFR 1910.1000)			
Composantes	Type	Valeur	Formes
Anhydride de Gypse ou mélange de Gypse et d'Anhydride	PEL	5 mg/m3	Respirable.
Silice Cristalline	TWA	5 mg/m3	Respirable.
US ACGIH Seuils des Limites			
Composantes	Type	Value	Form
Anhydride de Gypse ou Mélange de Gypse et d'anhydrid	TWA	10 mg/m3	Inhalable fraction.
Silice Cristalline	TWA	0.025 mg/m3	Respirable.
US. NIOSH : Guide aux Dangers Chimiques			
Composantes	Type	Value	Form
Anhydride de Gypse ou Mélange de Gypse et d'anhydrid	TWA	5 mg/m3	Respirable
Silice Cristalline	TWA	0.05 mg/m3	Respirable
Contrôles Techniques	La ventilation doit être adéquate pour maintenir les exigences sous les normes du TVL des ingrédients individuels. Utilisez un système d'échappement d'air pour contrôler la poussière si vous en jugez nécessaire		

Protection Respiratoire	N'est pas nécessaire lorsqu'il y a une ventilation adéquate. Portez un masque NIOSH dans les endroits mal aérés et/ ou lorsque les limites de TVL des différents ingrédients sont dépassées.
--------------------------------	--

Section 9. Caractéristiques Physiques/ Chimiques

Couleur	Blanc
État physique	Poudre/ Solide
Point de fusion	Pas applicable.
Point de congélation	Pas applicable
Odeur	Négligeable
Seuil d'odeurs	Non déterminé
Point d'éclair	Incombustible.
Limites inflammabilité	Pas applicable
Solubilité dans l'eau (g/100g)	0.205.
Point d'ébullition	Pas applicable
Ébullition	Pas applicable.
Gravité spécifique	2.32-2.41.
pH	6-8.
Pression de vapeur	Pas applicable
Point d'allumage	Pas applicable.
Point d'évaporation	Aucun
Viscosité	Pas applicable.
Limite supérieure d'inflammabilité	Non déterminé
Limite inférieure d'inflammabilité	Non déterminé
Point de décomposition	1450°C / 2642°F

Section 10. Stabilité et Réactivité Chimique

Conditions de réactivité	Pas applicable
Stabilité chimique	Stable dans un entreposage normal
Conditions à éviter	Pas applicable
Décomposition des produits toxiques	Stable dans un entreposage normal
Polymérisation des produits toxiques	Aucune connue

Section 11. Données Toxicologiques

Information en cas d'exposition

Effets grave

Selon une étude sur toxicité (OECD TG 420) le calcium di hydrate n'a aucun effet

Effets chronique

L'exposition à la silice cristalline respirable n'est pas prévue lors d'un usage normal. Tout de fois les niveaux dans l'emplacement doivent être déterminés.

Section 12. Renseignements Écologiques

Écotoxicité

Ce produit n'est pas connu pour endommager l'écologie. Le déversement, en grande quantité, dans les voies maritimes pourrait gravement affecter la vie aquatique.

Section 13. Procédures d'élimination

Procédures d'élimination

Disposez du matériel selon la réglementation fédérale, provinciale et municipale applicable. Peut être éliminé en tant que déchet solide inerte au site d'enfouissement. Le produit mouillé peut bloquer les drains d'égouts. Ne pas déverser dans les voies maritimes. Recyclez de manière responsable.

Section 14. Transport

Section 14. Transport

É.U. Exigences du Department of Transportation (DOT)	Le produit n'est pas réglementé comme étant dangereux par le DOT
Canada	Exigences pour le transport des matières dangereuses -Le produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse
UN#	Aucun, n'est pas réglementé comme matière dangereuse
ADNR	Aucun
RID/ADR:	N'est pas classifié
Environmental hazards	Aucun
Annex II of MARPOL 73/78	Pas applicable
International bulk chemical code	Pas applicable

Section 15. Renseignements Réglementaires

É.U. - EPA Toxic Substance Control Act Chemical Substance Inventory	N'est pas classé dans les produits réglementés
Canada - Règlement sur les produits contrôlés	Silice Cristalline*: Liste de divulgation des ingrédients item #1406. Classification D2A
Directive de l'Union Européenne 67/548/ EEC (Annexe III & IV)	R36, R37, R38, S37, S3, S39, and S51.

***SIMDUT** : Système d'information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

* Article IDL: liste de divulgation des ingrédients de la Loi canadienne sur les produits dangereux

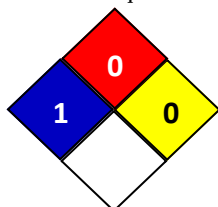
Section 16. Autres Renseignements

Date d'émission 17-April -2019
Version # 04

Classements NFPA
Santé : 1
Inflammabilité : 0
Dangers physiques : 0

Échelle de risques 0 = minimal 1 = insignifiant 2 = modéré 3 = sérieux 4 = grave

Classements
NFPA



Désistement

renseignements sont fournis sans garantie et considéré comme étant correct. Ils devraient aussi être utilisés pour trouver des méthodes pour protéger les travailleurs et l'environnement.